

*Les subsides*

finir par payer en proportion plus d'impôts qu'une personne plus riche. C'est en cela que ce régime est régressif. Selon moi, en ce qui a trait à ce principe fondamental, il n'y a, sans aucun doute, aucun désaccord.

Tout le monde reconnaît qu'une taxe de vente, qu'elle soit fédérale ou provinciale, constitue un impôt régressif. Elle n'est pas liée à la capacité de l'intéressé de payer. Cependant, le ministre des Finances a déclaré qu'il allait remédier à cette situation. Il a précisé qu'on allait offrir un crédit d'impôt au titre de la taxe de vente fédérale. Il a signalé que dans le budget de 1985, on avait prévu ce crédit, afin que les gens les plus démunis puissent en profiter. Autrement dit, les sommes que ces personnes auront dépensées pour se procurer ces biens et services essentiels assujettis à la taxe de vente fédérale leur seront remboursées en partie grâce à ce crédit de taxe de vente.

Le crédit s'élève à 50 \$ par personne environ, auquel s'ajoute un montant de 25 \$ pour chaque personne à charge de moins de 18 ans. Pour être admissible au crédit, une famille de quatre personnes devait gagner moins de 15 000 \$ environ. Le crédit des familles gagnant plus de 15 000 \$ par année serait réduit. Au-delà de 18 000 \$, le crédit serait supprimé.

Il faut reconnaître que le crédit consenti par le ministre des Finances et le gouvernement n'arrive pas à compenser le montant que verserait en taxes fédérales de vente et d'accise la famille de quatre personnes dont le revenu est situé au bas de l'échelle. Tout d'abord, les 50 \$ ne permettent pas d'y arriver, bien que je reconnaisse qu'il ne s'agit que d'un chiffre provisoire en quelque sorte. Il me serait plus difficile de m'opposer aujourd'hui à la taxe de vente sur les produits alimentaires si, dans son budget de février, le ministre des Finances avait laissé savoir que le gouvernement ajusterait le crédit de taxe de vente en fonction du taux de la taxe. J'aurais hésité à m'y opposer s'il avait dit que le crédit destiné aux familles plus pauvres aurait augmenté en fonction du montant de taxe versé et de l'augmentation du taux de la taxe. Or, il ne l'a pas fait. Il n'a pas indexé le seuil d'admissibilité au crédit de taxe de vente et il n'a pas non plus indexé le crédit comme tel. De fait, dans son budget, il a haussé la taxe de vente. Il est venu chercher encore plus d'argent dans les goussets du consommateur canadien. Il a haussé la taxe sur l'essence. Il a allongé la liste des produits assujettis à la taxe de vente fédérale. Il prélève donc plus d'argent des contribuables canadiens. Mais, il n'a pas offert une indemnité accrue aux pauvres en majorant le crédit pour taxe de vente.

A mon avis, le ministre a commis trois erreurs. En premier lieu, il n'a pas indexé le niveau auquel les contribuables deviendront admissibles au crédit pour la taxe de vente. En deuxième lieu, il n'a pas indexé le crédit. Et troisièmement, il n'a pas haussé le crédit en même temps qu'il a haussé la taxe de vente.

Si le gouvernement doit étendre la taxe de vente à tous les biens et services et s'il veut convaincre les Canadiens que les personnes très pauvres seront indemnisées pour cette hausse d'impôt, le ministre aurait dû laisser entendre que les avantages qu'ils obtiendront ne seront pas rognés progressivement. Il ne l'a pas fait. Il s'agit en somme d'une question de confiance. Pour ma part, tout comme l'ensemble des Canadiens et particulièrement les pauvres, je ne fais nullement confiance au gouvernement. Nous craignons que le ministre des Finances n'impose une taxe de vente sur les produits essentiels comme la

nourriture, le vêtement et le logement. Rétablira-t-il en même temps l'équilibre et redressera-t-il le tort que cause la taxe de vente fédérale en accordant un crédit d'impôt aux pauvres? Nous ne pouvons pas croire qu'un crédit d'impôt sera entièrement indexé. Sa valeur diminuera progressivement. Assurément, le ministre des Finances peut présenter un budget, imposer une taxe de vente fédérale et indemniser ensuite les personnes les plus démunies en leur accordant un crédit d'impôt. Toutefois, un an plus tard, avec l'inflation et une majoration de la taxe fédérale de vente, que se produira-t-il? Il y aura de moins en moins de personnes qui auront droit à un crédit-taxe de vente. Au bout de quelques années, la valeur en serait pratiquement insignifiante.

• (1710)

Si les Canadiens doivent accepter que l'iniquité d'une taxe de vente fédérale soit corrigée par un crédit d'impôt fédéral, il leur faut pouvoir compter sur le gouvernement pour que la valeur du crédit d'impôt demeure la même, quel que soit le coût de la vie. Les Canadiens doivent pouvoir faire confiance au gouvernement en ce qui a trait à une indexation pleine et entière. Nous n'avons pas confiance dans le gouvernement à cet égard.

Nous avons vu le gouvernement manquer à ses promesses plus souvent qu'à son tour. Nous l'avons vu essayer de désindexer les pensions de retraite. N'eût été de l'opposition des citoyens âgés de tout le pays et de l'opposition qui s'est manifestée à la Chambre, le gouvernement aurait réussi à désindexer les prestations que touchent nos concitoyens âgés. Le gouvernement a bel et bien réussi à désindexer les prestations que touchent les parents. Le gouvernement a réussi à désindexer l'impôt sur le revenu. Le gouvernement a réussi à désindexer les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfant à tel point que de moins en moins de personnes y ont droit désormais. C'est un phénomène d'érosion.

J'entends un député dire: «On va tout redistribuer». Cela m'amène à craindre un gouvernement conservateur et tout crédit d'impôt relatif à la taxe de vente que les conservateurs peuvent proposer parce l'idée derrière tout cela, c'est que, d'une façon ou d'une autre, ces pauvres gens ne méritent pas cela, qu'ils reçoivent suffisamment de toute façon. Par conséquent, on va supprimer les dispositions relatives à l'indexation.

C'est une question de confiance, monsieur le Président. On ne peut pas faire confiance au gouvernement actuel. On ne peut pas être sûr qu'un crédit d'impôt visant à compenser la taxe de vente pour les gens très pauvres demeure valable parce que le gouvernement va le laisser éroder par l'inflation.

La réforme fiscale s'impose. En 1983, plus de 13 milliards de dollars en bénéfices n'ont produit aucun sou d'impôt. Le député dit «On va tout redistribuer», mais on l'a fait aussi bien sous les libéraux que sous les conservateurs. On a tout redistribué, mais pas aux pauvres. Ces derniers, on les a écrasés d'impôts. De nos jours, quelqu'un qui gagne 10 \$ en revenu imposable doit payer de l'impôt. Or on a pu réaliser 13 milliards de dollars de bénéfices sans payer un seul sou d'impôt. N'est-ce pas honteux, monsieur le Président? Est-ce juste? Est-ce équitable? Nous disons que non. C'est pourquoi je prends aujourd'hui la parole pour dénoncer toute tentative